



Communauté de Communes du  
**Secteur d'Ilfurth**

**2015**

***Rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public de collecte et de traitement  
des ordures ménagères***

# I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

## A. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH est composée de 10 communes pour une population totale en 2015 de 10 390 habitants et 4 454 foyers (populations légales 2012 des communes entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015).



N.B. : 4 478 redevables (particuliers et professionnels) sont déclarés dans la base de données de la redevance et font l'objet d'une facturation semestrielle. Ils se répartissent de la manière suivante :

<b>Répartition des redevables au 31/12/2015</b>	
PARTICULIERS	4276
ADMINISTRATIONS	12
PROFFESIONNELS part fixe	19
PROFESSIONNELS part fixe + bac	22
PROFESSIONNELS part fixe + sacs	149

## **B. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015**

**JUIN** : Embauche d'un ambassadeur du tri dont la mission est l'accompagnement des usagers dans leurs gestes de tri afin d'identifier les difficultés et dysfonctionnements en plus de créer une relation de proximité. Des suivis de tournée avec le prestataire de collecte permettent de rester au plus près des problématiques de chacun. L'ambassadeur du tri est également chargé du développement du compostage collectif ainsi que de la prévention dans les écoles et les périscolaires.

**SEPTEMBRE** : Afin d'élargir son panel de filières, un contrat territorial de collecte du mobilier a été signé avec Eco-Mobilier. Un soutien financier des collectes non-séparées de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sera versé semestriellement.

**DECEMBRE** : Publication du calendrier de collectes

## C. LA COLLECTE

### 1. Ordures ménagères résiduelles

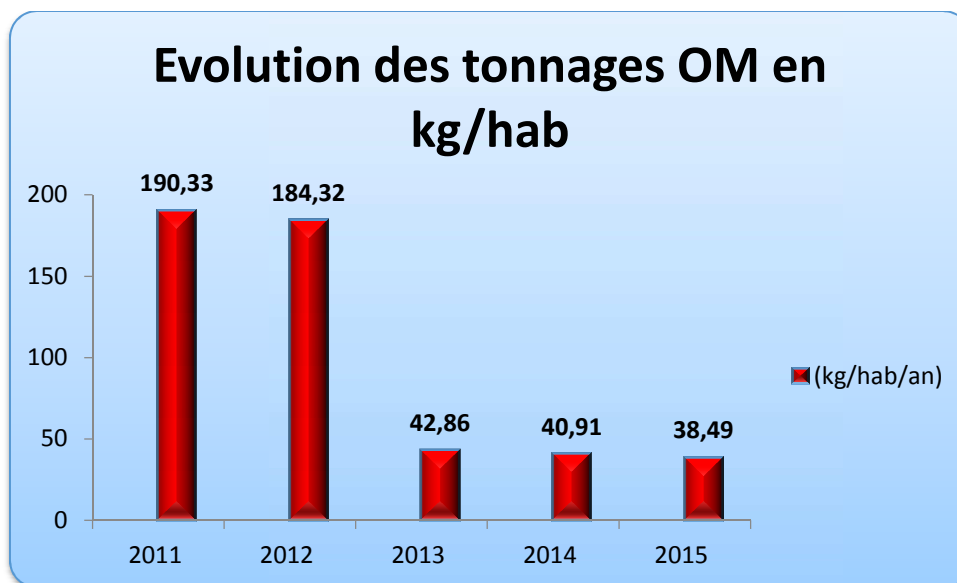
Les ordures ménagères sont collectées toutes les 2 semaines en porte à porte dans des sacs rouges disponibles à la CCSI ou dans les différentes mairies.

Les collectes sont réalisées selon la répartition suivante :

<b>LUNDI</b>	ILLFURTH TAGOLSHEIM HEIDWILLER
<b>MARDI</b>	SPECHBACH-LE-BAS SPECHBACH-LE-HAUT
<b>MERCREDI</b>	LUEMSCHWILLER
<b>JEUDI</b>	FROENINGEN SAINT BERNARD
<b>VENDREDI</b>	HOCHSTATT WALHEIM

Les tonnages collectés sont les suivants :

<b>Ordures ménagères</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Quantité (t)</i>	1908,80	1883,98	441,8	425,15	399,94
<i>Ratio (kg/hab/an)</i>	190,33	184,32	42,86	40,91	38,49
	pour 10 029 hab.	Pour 10221 hab.	pour 10307 hab.	pour 10392 hab.	pour 10390 hab.



La baisse des tonnages constatée depuis 2013 se poursuit.

## **2. Emballages ménagers recyclables**

Les déchets recyclables (emballages ménagers : flacons plastiques, cartons, journaux et prospectus, emballages métalliques) sont également collectés toutes les 2 semaines en porte à porte, dans des sacs jaunes fournis par la CCSI et dans les différentes mairies.

Les collectes sont réalisées selon la répartition suivante :

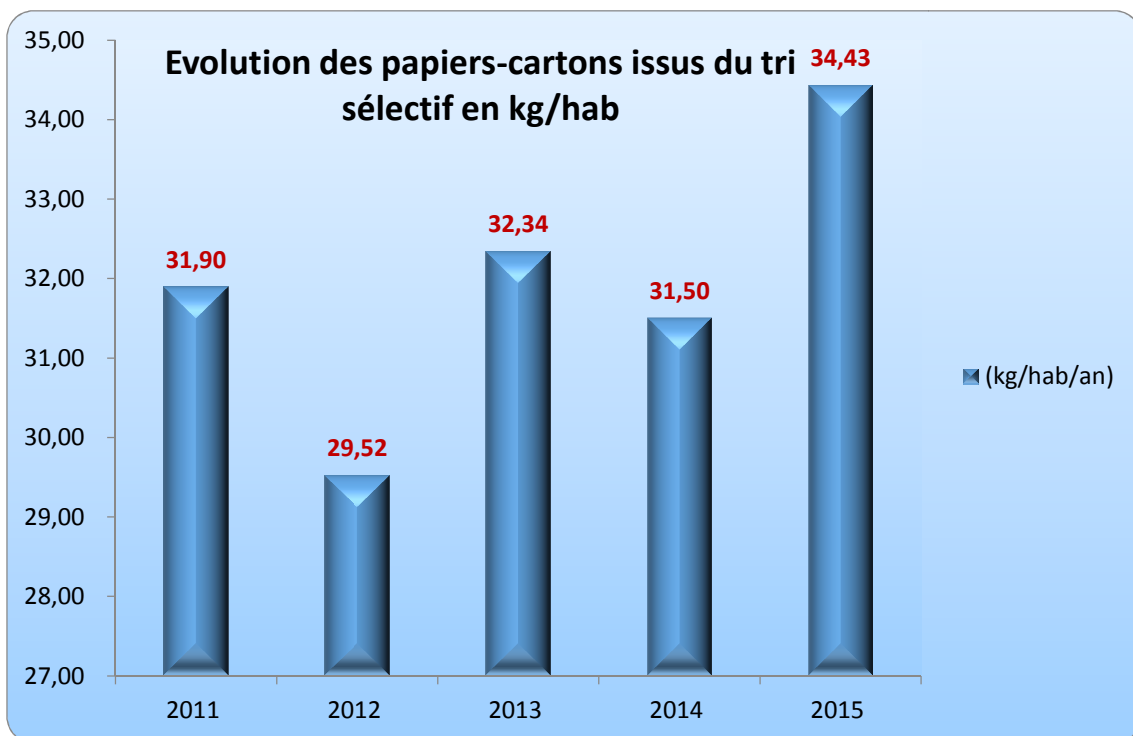
<b>LUNDI</b>	ILLFURTH TAGOLSHEIM HEIDWILLER
<b>MARDI</b>	SPECHBACH-LE-BAS SPECHBACH-LE-HAUT
<b>MERCREDI</b>	LUEMSCHWILLER
<b>JEUDI</b>	FROENINGEN SAINT BERNARD
<b>VENDREDI</b>	HOCHSTATT WALHEIM

**Tonnage des corps plats (papiers-cartons)**

Emballages cartons – journaux	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (t)	319,90	301,78	333,36	327,44	357,80
Ratio (kg/hab/an)	31,90	29,52	32,34	31,50	34,43
	pour 10 029 hab.	Pour 10221 hab.	Pour 10307 hab.	pour 10392 hab.	pour 10390 hab.

Tonnages expédiés vers les filières de valorisation issus des caractérisations de la CCSI.

Tonnage d'E.M.R. (Emballages Ménagers Recyclables) et d'ELA (Emballages Liquide Alimentaire) soutenus par Eco-Emballages	141,72
--	--------

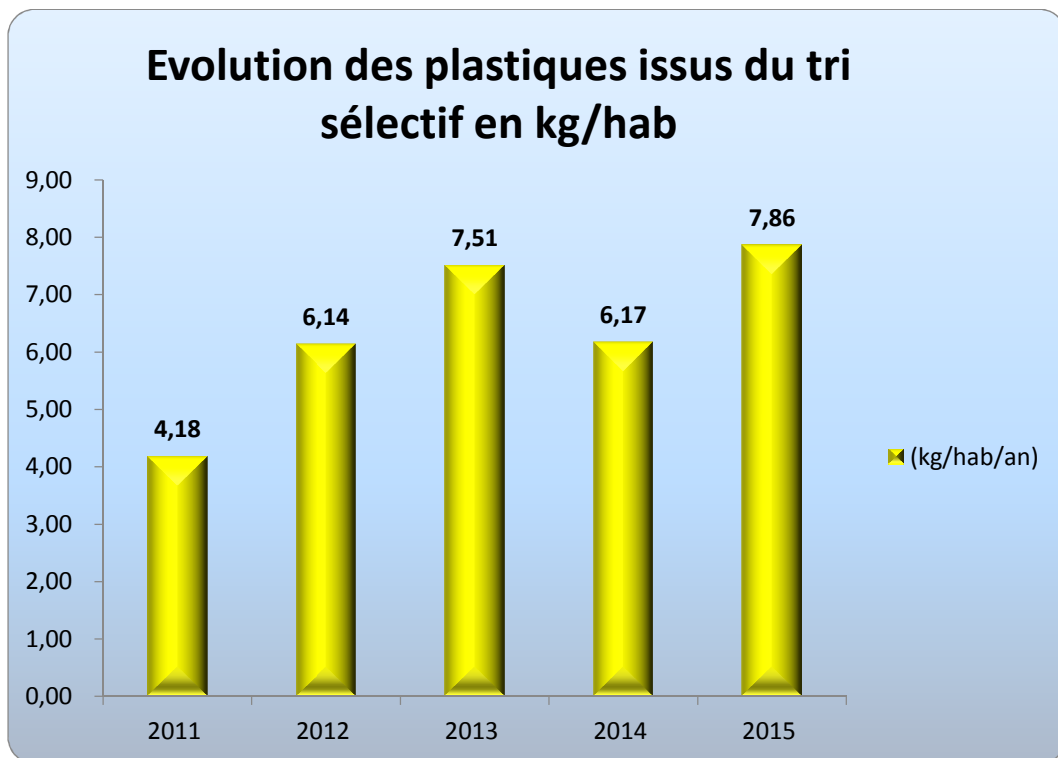


**Tonnage des corps creux (flaconnages plastiques)**

<b>Flaconnages plastiques</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Quantité (t)	41,92	62,78	77,78	64,12	81,68
Ratio (kg/hab/an)	4,18	6,14	7,51	6,17	7,86
	pour 10 029 hab.	Pour 10221 hab.	Pour 10307 hab.	Pour 10392 hab.	Pour 10390 hab.

Tonnages expédiés vers les filières de valorisation issus des caractérisations de la CCSI.

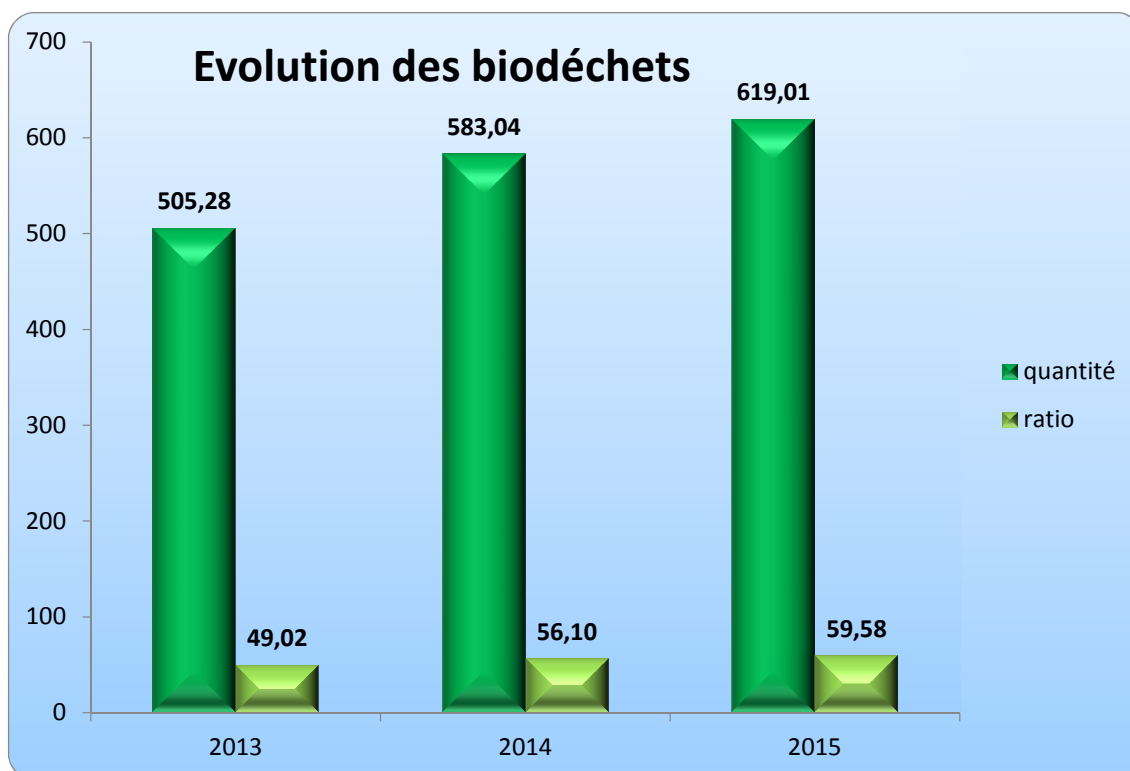
<b>Tonnage de flacons plastiques livrés et soutenus par Eco-Emballages</b>	<b>81,68</b>
--	--------------



### 3. Collecte des biodéchets

Les biodéchets sont collectés 1 fois par semaine dans un conteneur sur roues de 80 L mis à disposition par la CCSI. Les biodéchets doivent obligatoirement y être déposés dans les sacs biodégradables de 10 L mis à disposition dans les mairies et à la CCSI.

Pour l'année 2015, 619 tonnes de biodéchets ont été collectées, soit une moyenne de 59,58 kg/hab/an (contre 56,10 kg/hab/an en 2014).



Les collectes sont réalisées selon la répartition suivante :

<b>MARDI</b>	HOCHSTATT FROENINGEN
<b>MERCREDI</b>	ILLFURTH HEIDWILLER
<b>JEUDI</b>	WALHEIM LUEMSCHWILLER TAGOLSHEIM
<b>VENDREDI</b>	SAINT BERNARD SPECHBACH LE HAUT SPECHBACH LE BAS

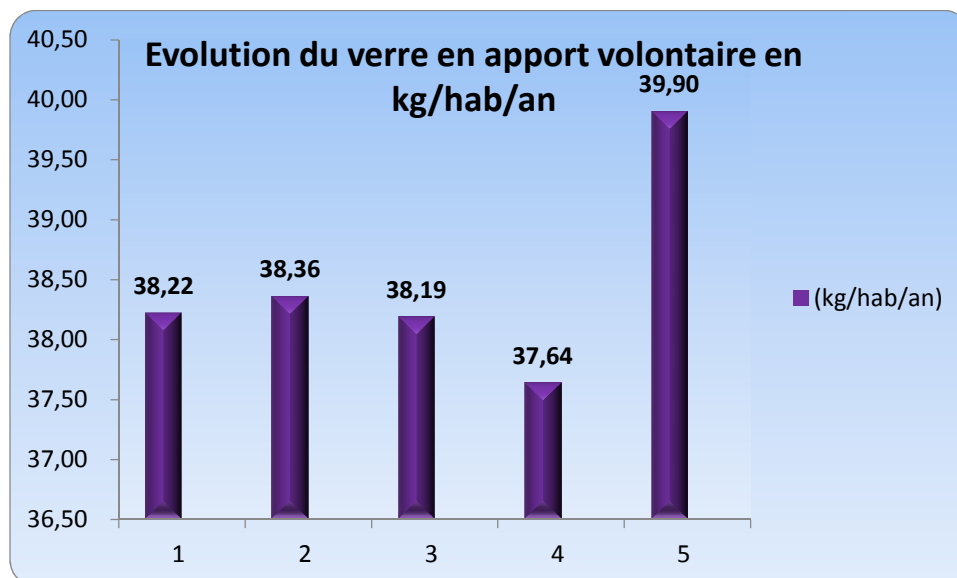


#### 4. Collecte sélective du verre

Chaque commune de la Communauté de Communes dispose de conteneurs pour la collecte du verre en apport volontaire. C'est ainsi que 16 conteneurs à verre sont mis à la disposition du public dans les communes, auxquels s'ajoutent 3 conteneurs à la déchetterie à ILLFURTH, soit en tout 19 conteneurs sur le territoire de la Communauté de Communes.

Verre	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (t)	383,33	392,09	393,69	391,18	414,6
Ratio (kg/hab/an)	38,22	38,36	38,19	37,64	39,9
	pour 10 029 hab.	Pour 10221 hab.	Pour 10307 hab.	Pour 10392 hab.	Pour 10390 hab.

Tonnage de "verre mélangé" livré et soutenu par Eco-Emballages	<b>413,28</b>
--	---------------



## 5. Déchetterie

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH dispose d'une déchetterie située sur la commune d'ILLFURTH. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

pour les particuliers uniquement :

<b>Lundi</b>	-	14 h / 17 h
<b>Mercredi</b>	9 h / 12 h	14 h / 17 h
<b>Vendredi</b>	-	14 h / 17 h
<b>Samedi</b>	9 h / 17 h (en continu)	

pour les artisans et commerçants uniquement :

<b>Mardi</b>	-	14 h / 16 h
--------------	---	-------------

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH a établi un règlement de la déchetterie le 27 juin 2013 qui définit les conditions d'utilisation de la déchetterie.

L'année 2015 a été marquée par des travaux de réaménagement à la déchetterie :

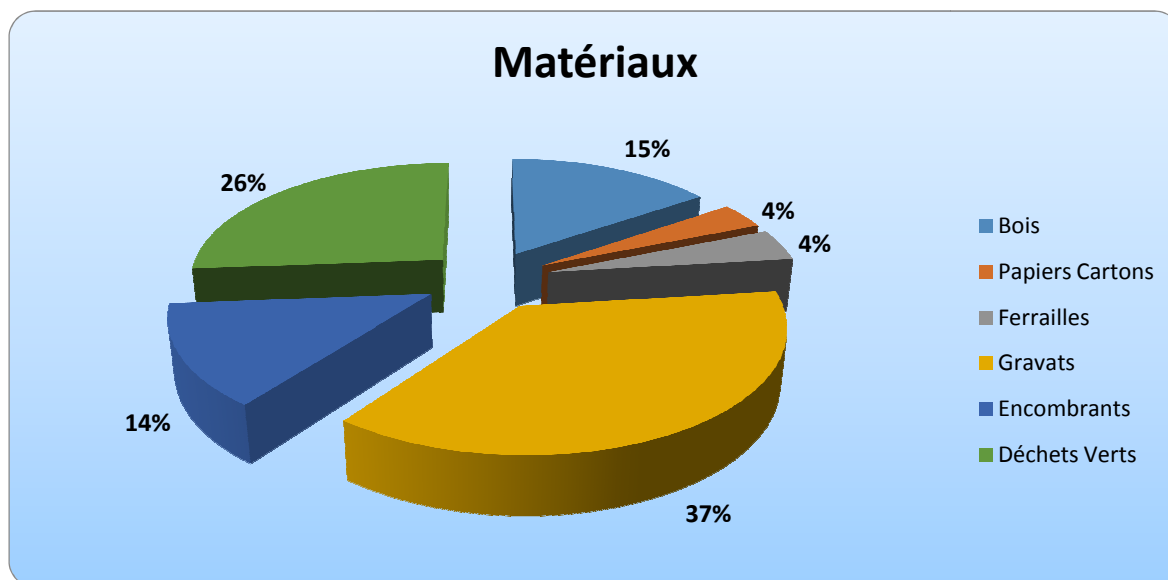
- Pose d'une nouvelle clôture
- Plantation d'arbustes
- Pose de garde-corps
- Travaux d'étanchéité du bungalow



La liste complète des matériaux collectés ainsi que les volumes ou tonnages collectés sont donnés dans le tableau suivant :

Matériaux		2011	2012	2013	2014	2015	Destination
<b>Papiers cartons</b>	Quantité (t)	110,40	100,97	73,64	46,12	45,30	NOVERGIE ILLZACH
	Ratio (kg/hab/an)	11,01	9,88	7,14	4,43	4,35	
<b>Ferrailles</b>	Quantité (t)	80,24	89,20	74,80	36,55	55,46	CERNAY Environnement
	Ratio (kg/hab/an)	8,00	8,73	7,25	3,51	5,33	
<b>Batteries</b>	Quantité (t)	1,32	0,00	NC	NC	NC	Ets ALSADIS à CERNAY
	Ratio (kg/hab/an)	0,13	0,00	NC	NC	NC	
<b>Piles</b>	Quantité (t)	1,20	1,19	0,573	0,657	0,832	Sté COREPILE (75)
	Ratio (kg/hab/an)	0,12	0,12	0,05	0,063	0,08	
<b>Gravats *</b>	Quantité (t)	697,00	782,00	NC	Néant	Néant	Réfection de chemins forestiers
		21,88	41,74	113,58	439,92	481,74	SUNDGAU COMPOST
	Ratio (kg/hab/an)	71,68	80,59	11,01	42,33	46,36	
<b>Encombrants</b>	Quantité (t)	574,54	646,80	401,40	146,74	174,98	NOVERGIE ILLZACH
	Ratio (kg/hab/an)	57,29	63,28	38,94	14,12	16,84	
<b>Déchets verts</b>	Quantité (t)	783,28	822,52	500,96	351,66	340,3	SUNDGAU COMPOST
	Ratio (kg/hab/an)	78,10	80,47	48,60	33,83	32,75	
<b>Bois</b>	0,00	261,52	273,20	222,19	192,56	199,75	SITA SAINT LOUIS
	0,00	26,08	26,73	21,55	18,52	19,22	
<b>Vêtements</b>	Quantité (t)	non communiqué	non communiqué	NC	NC	35,00	LE RELAIS
	Ratio (kg/hab/an)					3,37	
<b>DTM (déchets toxiques des ménages)</b>	Quantité (t)	13,33	15,87	15,97	11,53	10,54	Collectés par SITA ALSADIS
	Ratio (kg/hab/an)	1,33	1,55	1,54	11,07	1,01	
<b>Huiles de vidanges</b>	Quantité (l ou t)	3,10	5,85	6 120,00	3,15 Tonnes	2,88 Tonnes	SEVIA
	Ratio (l ou t/hab/an)	0,31	0,57	0,59	0,30	0,28	
<b>Huiles végétales</b>	Quantité (l ou t)	1,00	1,69	515,00	0,24	NC	SRHA
	Ratio (l ou t/hab/an)	0,12	0,17	0,05	0,02	NC	
		<b>Pour 10029 hab.</b>	<b>Pour 10221 hab.</b>	<b>Pour 10307 hab.</b>	<b>Pour 10392 hab.</b>	<b>Pour 10390 hab.</b>	

## Répartition annuelle des principaux tonnages en déchetterie



### 6. Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E)

La collecte des D3E a débuté en avril 2008. L'ensemble de la prestation est assuré par l'éco organisme Eco-Systèmes et est réalisée à la déchetterie.

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E)			
Type de D3E	Tonnage (t)	Proportion (%)	Ratio (kg/hab/an) pour 10 390 hab.
GEMHF	10,40	25,71	1,00
GEMF	11,05	27,32	1,06
PAM	10,13	25,04	0,97
Ecrans	8,87	21,93	0,85
<b>Total 2008</b>	<b>40,45</b>	<b>100,00</b>	<b>3,88</b>

GEMHF = Gros Electro-Ménager Hors Froid (cuisinières; fours; lave vaisselles; ...)

GEMF = Gros Electro-Ménager Froid (congélateurs ; réfrigérateurs ; ...)

PAM = Petits Appareils en Mélange (consoles de jeux ; aspirateurs ; micro-ondes ; ...)

Ecrans = télévisions et moniteurs d'ordinateur

Pour l'année 2015, 40,45 tonnes de D3E ont été collectées contre 12,80 tonnes en 2014.

## **7. Déchets des artisans et commerçants**

Les déchets provenant d'activités artisanales et commerciales, de commerces et d'artisans ayant leur siège social dans la Communauté de Communes, sont acceptés à la déchetterie, tous les mardis de 14 heures à 16 heures.

Ce sont les déchets assimilables aux déchets des ménages et générés par l'activité des commerçants et artisans.

Ils sont collectés pour partie indépendamment des déchets des ménages par une collecte séparée dans le cadre de contrats privés.

399,50 m<sup>3</sup> de déchets provenant des artisans/commerçants ont été collectés en 2015 contre 343,50 m<sup>3</sup> en 2014.

Les matériaux admis à la déchetterie sont définis dans le règlement de la déchetterie. Les gravats sont limités à 2 m<sup>3</sup> par apport et par jour.

Une tarification spécifique de la RIEOM est demandée aux commerçants et artisans qui déposent leurs déchets à la déchetterie d'ILLFURTH. Pour 2015, le tarif au m<sup>3</sup> était de 20 €.

## **8. Ramassage des carcasses de voitures**

La C.C.S.I., dans le cadre de son action pour la défense de l'environnement, assure également le ramassage des carcasses de voitures usagées pour ses ressortissants. La C.C.S.I. paye l'enlèvement pour destruction et dépollution à l'Auto-assistance SCHMITT à Walheim.

En 2015, 6 épaves de voitures ont été récupérées dans nos 10 communes, pour un coût total de 432.00 € TTC.

Ce service de ramassage concerne uniquement les véhicules appartenant aux ressortissants de notre Communauté de Communes. La carte grise des véhicules doit impérativement être établie au nom d'une personne domiciliée dans l'une des communes de la C.C.S.I.

## **D. LE TRAITEMENT**

### **1. Ordures ménagères résiduelles**

La Communauté de Communes étant membre du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, les ordures ménagères collectées sont traitées dans l'usine d'incinération de SAUSHEIM, propriété du SIVOM, depuis sa mise en service courant 1999. Les déchets ainsi traités par incinération sont valorisés par la production d'énergie électrique en partie utilisée pour assurer le fonctionnement de l'usine d'incinération.

### **2. Matériaux issus de la collecte sélective au porte-à-porte et en apport volontaire**

Les emballages triés et conditionnés par COVED sont mis à la disposition des filières de récupération suivant le contrat Barème E signé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec Eco-Emballages. L'ensemble des matériaux recyclables collectés en porte-à-porte est expédié aux filières de recyclage de COVED.

Depuis août 2008, ECO-FOLIO verse un soutien à la tonne de journaux, revues et magazines recyclée.

Le verre collecté en apport volontaire est conditionné par SITA et mis à disposition du verrier OI Manufacturing dans le cadre du contrat Barème E signé avec Eco-Emballages.

### **3. Biodéchets**

La Communauté de Communes a confié le marché de traitement des biodéchets au SM4. Les biodéchets collectés sont traités à la plateforme de compostage d'Aspach-le-Haut.

Le traitement des biodéchets comporte 3 étapes :

- le broyage,
- la fermentation,
- l'affinage.
- 

Après traitement, les biodéchets sont valorisés sous forme de compost.

### **4. Traitement des matériaux en apport volontaire en déchetterie**

*Voir tableau du I.B.5.*

## II. LES INDICATEURS FINANCIERS

OBJET	TITULAIRE	DUREE DU MARCHÉ
Collecte des OMR, recyclables et biodéchets	COVED	2013-2017
Traitement des recyclables	COVED	2013-2017
Traitement des biodéchets	SM4	2013-2017
Exploitation de la déchetterie	SITA	2013-2017
Collecte du verre	SITA	2013-2017
Traitement des déchets verts issus de la déchetterie	SUNDGAU COMPOST	2013-2017

### A. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service est assuré au moyen des recettes suivantes :

- R.E.I.O.M (redevance d'enlèvement incitative des ordures ménagères)

**TABLEAU DES TARIFS 2015**

PART FIXE	PART VARIABLE		
	Rouleau de 20 sacs de 30 L	Rouleau de 30 sacs de 30 L	Rouleau de 20 sacs de 50 L
130 €	32,40 €	48,60 €	54,00 €

**Le produit facturé, inscrit au CA 2015, est de 811 838,75 €.**

- les aides d'ECO-EMBALLAGES
- le rachat des matériaux recyclables : papiers/cartons, flaconnage plastique et métallique, ferraille, verre
- les aides d'Eco-Folio pour les imprimés papiers indésirables
- le soutien pour la collecte des D3E en déchetterie

Les montants respectifs provenant des différentes recettes sont indiqués dans l'annexe 2.

## B. AIDES D'ECO-EMBALLAGES

Dans le cadre de la collecte sélective du verre, des emballages cartons, du flaconnage plastique et métallique, ECO-EMBALLAGES reverse à la Communauté de Communes une aide dont le montant est fonction des tonnages de matériaux collectés.

La population prise en compte par ECO-EMBALLAGES pour le calcul des performances de la CCSI est de 10 111 habitants pour 2015.

Plus les performances de collecte sont élevées, plus l'aide ECO-EMBALLAGES à la tonne collectée est importante. Cette aide est reversée trimestriellement.

## C. BILAN DES DEPENSES ET DES RECETTES D'EXPLOITATION

Voir l'annexe 1 « Dépenses d'exploitation 2015 » et l'annexe 2 « Recettes d'exploitation 2015 ».

## D. INVESTISSEMENTS 2015

Les investissements suivants ont été réalisés en 2015 :

DEPENSES		MONTANT € TTC
Travaux de réaménagement de l'annexe (quote-part)	Peinture Mambré, Rhin Climatisation, Samson, Alsasol	30 551,37
Travaux de clôture, plantation d'arbustes à la déchetterie, pose garde-corps, travaux étanchéité bungalow déchetterie	Associaton Re-Sources, SAS Kleiber, SOPREMA	16 534,80
Acquisition mobilier de bureau	UGAP	1 186,13
<b>MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2015</b>		<b>48 272,30</b>

RECETTES		MONTANT € TTC
Subvention déchetterie	ADEME	33 102,00
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>33 102,00</b>

Ne figurent pas dans ces tableaux les dépenses et recettes d'investissement liées à l'exécution strictement budgétaire et au résultat de l'exercice (prise des subventions versées, FCTVA...).



## ANNEXE 1 : DEPENSES D'EXPLOITATION 2015

	INTITULE	PRESTATAIRE DE SERVICE	MONTANT DES DEPENSES 2015 en € TTC
<b>Collecte et traitement des ordures ménagères, des plastiques creux, papiers-cartons (collecte sélective) et des bio-déchets + dépenses relatives à la RIEOM (Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères)</b>	Marché COVED de collecte des ordures ménagères et des recyclables + traitement des recyclables + collecte des bio-déchets.	COVED	583 728,43
	Traitement des ordures ménagères	SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne	56 344,84
	Traitement des bio-déchets	SM4	35 947,06
	Achat de sacs de collecte	P.T.L.	27 044,10
	Achat de sacs biodégradables	I.C.S.	29 448,00
	Hébergement logiciel de gestion	STYX	3 004,40
	Affranchissement courriers	NEOPOST	7 614,39
	Communication	FRIEDLING	2 697,60
		PREVEL Signalisation	114,00
	Télécommunication	Transfert via le Budget général	604,80
Frais TIPI	TRESORERIE	282,81	
<b>TOTAL DEPENSES 2015 "COLLECTE ET TRAITEMENT"</b>			<b>746 830,43</b>
<b>Annulations titres</b>	Titres annulés sur RIEOM exercice 2014	Divers tiers	8 310,07
<b>TOTAL ANNULATIONS TITRES</b>			<b>8 310,07</b>
<b>Collecte du verre</b>	Collecte du verre	SITA Alsace	17 959,00
<b>TOTAL DEPENSES 2015 "VERRE"</b>			<b>17 959,00</b>
<b>Déchetterie d'ILL-FURTH</b>	Exploitation et traitement	SITA Alsace	234 773,94
	Traitement des déchets verts	SUNDGAU COMPOST	7 510,94
	Electricité	EDF	1 340,06
<b>TOTAL DEPENSES 2015 "DECHETTERIE"</b>			<b>243 624,94</b>
<b>Carcasses de voitures</b>	Enlèvement pour destruction et dépollution des carcasses de voitures	AUTO-ASSISTANCE SCHMITT	432,00
<b>TOTAL DEPENSES 2015 "CARCASSES VOITURES"</b>			<b>432,00</b>
<b>ADMD</b>	Cotisation statutaire	ADMD	407,00
<b>DIVERS</b>	Vérification installation électrique déchetterie	QUALISONSULT	124,70
	Réception	Restaurants	143,40
	Fourniture d'entretien	Comafranc/RIM/Brico	218,86
	Formation	CNFPT	160,00
	Loyer Photocopieur	PARIBAS	2 038,80
	Opération Pneus	Cernay Env./ Gilles HENRY	7 608,96
	Location Informatique	COMAB	2 232,00
	Location camion	AZ Location	136,10
	Ged	STI Bureautique	847,60
	REIOM 1er Sem 2015	CCSI	26,20
<b>TOTAL DEPENSES 2015 "DIVERS"</b>			<b>13 536,62</b>
<b>Charges de personnel</b>			<b>26 185,33</b>
<b>Indemnités des élus</b>			<b>10 748,00</b>
<b>Amortissements</b>	Amortissements de l'exercice 2015	TRESORERIE	29 357,22
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 2015</b>			<b>1 097 390,61</b>

N.B. : Le déficit reporté de l'exercice 2014 s'élève à 50 686,93 €

	<b>INTITULE</b>	<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT DES RECETTES 2015 EN € TTC</b>
<b>RECETTES</b>	Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM)		811 598,75
	<b>TOTAL 2015 RIEOM</b>		<b>811 598,75</b>
	Vente composteurs		240,00
	<b>TOTAL VENTE COMPOSTEURS</b>		<b>240,00</b>
	Aides	ECO-EMBALLAGES	153 301,06
	Aide Ambassadeur du tri	ETAT	6 227,74
	Aides	ECO-FOLIO	9 941,44
	Soutien D3E	OCAD3E	2 113,76
	<b>TOTAL AIDES 2015</b>		<b>171 584,00</b>
	Verre	O-I Manufacturing	9 278,47
	Rachat matières	COVED	41 963,88
	Achat de matière métaux	SITA Alsace	1 304,00
	<b>TOTAL 2015 RACHAT MATIERES</b>		<b>52 546,35</b>
	Reprise Subventions reçues exercice 2015	TRESORERIE	6 222,28
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'EXPLOITATION 2015</b>		